



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Règlement chez Dutailier à St-Pie

Les Métallos obtiennent des augmentations de 10 %

St-Jean-sur-Richelieu, 12 février 2007. Les 150 nouveaux Métallos chez Dutailier à St-Pie ont accepté samedi une nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans avec des augmentations de salaire de 10 %. « Nos membres ont envoyé des signaux très clairs l'employeur. Lorsque ce dernier a voulu enlever la clause de sous-traitance, ils ont rejeté à 97 % les offres patronales et donné un mandat de grève à leur comité de négociation. À partir de ce moment, l'employeur a accepté de négocier sérieusement. En sept rencontres, une entente était sur la table. Les membres l'ont acceptée dans une proportion de 96 % », a déclaré Isabelle Proulx, permanente du Syndicat des Métallos (FTQ).

« Les membres ont également apprécié le style direct des Métallos qui a permis d'avoir des discussions ouvertes avec l'employeur. Auparavant, cela prenait un an pour en arriver à une entente. De plus, pour la première fois, ce dernier a négocié directement avec le syndicat au lieu de faire appel à des avocats », a poursuivi Richard Leblanc, président de la section locale 9515.

En plus des augmentations de salaires, les Métallos ont amélioré les classes d'emploi, le montant alloué pour les bottines de sécurité et obtenu une prime de 200 \$ à la signature du contrat de travail, ce qui représente la rétroactivité que l'employeur devait aux travailleurs et aux travailleuses.

Rappelons que ces Métallos fabriquent des chaises de bois avec un système de roulement à billes. C'est leur première convention collective avec le Syndicat des Métallos (FTQ). Le salaire horaire moyen est actuellement de 13,20 \$.

(30)

Pour information : Isabelle Proulx, Syndicat des Métallos (FTQ), (450) 359-4441